



## Antoine Dadvisard, président du directoire de Matignon Finances

### Patrimoine Privé: Notre système de retraite par répartition est-il viable?

**A.D.:** Malheureusement, notre système de retraite par répartition est à bout de souffle. A sa création en 1960, la France comptait 4 actifs pour 1 retraité. Aujourd'hui, ce rapport est tombé à seulement 1,36 actifs pour 1 retraité. Avec 18 millions d'actifs pour 13 millions de retraités pour le régime général, une durée de vie qui s'allonge et une pyramide des âges loin d'être favorable, l'édifice menace bel et bien de s'écrouler. Les réformes menées depuis 20 ans n'ont fait que ralentir un processus de plus en plus inéluctable. En 1995, la réforme Juppé a tenté sans succès d'aligner le public sur le privé et, en 1999, le gouvernement Jospin a créé le Fonds de réserve des retraites avec comme objectif initial de constituer une réserve financière de 150 milliards d'euros pour contribuer à partir de 2020 au financement des déficits des régimes de retraite. Force est de constater qu'à 5 ans de cette échéance, seuls 39 milliards ont été réunis. 110 milliards manquent encore à l'appel. Les réformes Fillon, Woerth et Ayrault n'auront pas permis de redresser la barre. Et que dire des négociations en cours entre l'Argic et l'Arcco. Faut-il y voir l'ultime espoir de sauver nos retraites. Rien n'est moins sûr!

### PP.: Existe-il des alternatives?

**A.D.:** La solution est de constituer soi-même un pécule pour ses vieux jours. Pour y parvenir, la meilleure stratégie est de

privilegier la diversification. Trois poches de placements sont ainsi à explorer: - l'immobilier locatif, - l'épargne liquide individuelle de type assurance vie et - enfin le Perp ou l'épargne d'entreprise comme le Perco ou le PEE dont la sortie est essentiellement en rente. Il n'est de fait pas conseillé de focaliser toute son épargne sur un seul type d'investissement. En louant un bien immobilier, le risque existe d'être confronté à des loyers impayés. Avec la Bourse, il est possible de doubler ses gains en six ans mais aussi de perdre tout ou partie de son capital. Les martingales n'existent pas. Il est par ailleurs vivement conseillé de commencer le plus tôt possible son effort d'épargne, par exemple dès 40 ans, et de privilégier les placements offrant une fiscalité avantageuse.

### PP.: Quels sont les avantages de ces différentes poches de placement?

**A.D.:** L'assurance vie est une enveloppe fiscale avantageuse accessible par tous. Les fonds investis peuvent être récupérés à tout moment pour faire face à un imprévu. Avec les unités de compte, il est par ailleurs possible d'investir en bourse avec un horizon de placement à long terme en vue de doper sa rémunération et de se constituer un capital. Dédié à la préparation de la retraite, le Plan d'épargne retraite populaire (Perp) permet pour sa part de se constituer une rente pour ses vieux jours. Il ne faut toutefois pas s'attendre à des miracles.

### Trois poches de placements sont ainsi à explorer: - l'immobilier locatif, - l'épargne liquide individuelle de type assurance vie et - enfin le Perp ou l'épargne d'entreprise comme le Perco ou le PEE

Avec une espérance de vie d'environ 30 ans après le départ à la retraite, un capital accumulé de 100 000 euros sur un Perp ne permettra de recevoir qu'une rente d'approximativement 2% à 3% par an, à moduler selon les éventuelles options de reversion! Mais sous certaines limites, les revenus placés sont déductibles des revenus, des économies d'impôts appelant à d'autres placements!

### PP.: Quelles autres pistes explorer?

**A.D.:** Les produits d'épargne collective tels que le Perco sont également tout à fait recommandés. L'abondement versé par l'entreprise permet notamment de doper son rendement sans risque. Le PEE peut également bénéficier de cet avantage et profite aussi d'une fiscalité avantageuse, n'étant pas soumis à l'impôt sur le revenu. Pour les travailleurs indépendants, comme les artisans..., un système équivalent existe avec le Madelin dont la sortie est par contre exclusivement en rente. D'où la nécessité de panacher ce type de placement ou le Perp avec des solutions plus liquides comme l'assurance vie. Peu liquide, l'immobilier reste néanmoins l'un des piliers d'une bonne retraite. Même les patrimoines les moins fortunés peuvent y prétendre à travers les SCPI. Si ces produits appartenant à la Pierre papier n'offrent pas toujours une liquidité optimale, leur gestion est entièrement déléguée à des professionnels et les rendements souvent au rendez-vous!



<http://www.matignonfinances.com>

résidence principale constitue ainsi la première pierre à l'édifice. C'est le socle pour gagner en autonomie et s'affranchir d'une charge tel que le remboursement d'un crédit immobilier... surtout au moment de la retraite où les revenus seront moins florissants. Mais l'achat de biens immobiliers ne doit pas, autant que possible, se cantonner à la résidence principale. L'immobilier locatif a également des atouts, en direct ou au travers de la pierre papier. L'immobilier peut de fait aussi servir à se constituer une rente. L'immobilier locatif permet en outre de se constituer un capital avec un effort d'épargne réduit. Au-delà du fait que

les taux de crédit sont actuellement particulièrement alléchants, les loyers perçus peuvent être utilisés pour rembourser le crédit. Autre avantage, tous les produits issus de l'immobilier sont indexés sur la tendance de l'inflation. Les loyers des logements sont réévalués en fonction de l'IRL, les baux commerciaux en fonction de l'indice du coût de la construction... C'est fondamental pour se protéger contre le risque de résurgence à moyen-long terme de tensions inflationnistes. Mais qu'il s'agisse d'investir dans l'immobilier via la Loi Pinel ou dans la pierre papier, il est essentiel de surveiller la qualité du sous-jacent. Les SCPI